

Conseil d'Ecole N°2 du 16/01/17

Présents : Mmes Bringuier, Razat, Martin A et Martin Alae, Oliveira, Derua, Carrère, Cazottes, Vos, Constantin. M Chanfreau, Adoue.
Excusés M L'Inspecteur HG 13.

1/Service civique :

Deux personnes effectuent leur service civique à l'école pour une durée de 6 mois : Lucie 18 ans et Camille 20ans. Elles se sont bien intégrées et peuvent intervenir sur le temps de classe, en maternelle comme en élémentaire, pour différentes missions telles que la gestion et l'animation de la BCD, la maintenance informatique et l'accompagnement d'élèves en ateliers, l'aide en classe ainsi que le projet de classe de mer.

2/ ALAE :

Des badges sous forme de colliers ont été instaurés pour l'ensemble du personnel.

Divers projets :

Travail sur le « manger/bouger » et le nouvel an chinois avec exposition sous le préau.

Intervenants extérieurs prévus : Langue des signes après les vacances de février, vidéo (montage, scénario...) au mois de mai.

Ateliers thématiques sur 6 semaines : Psychomotricité en maternelle avec Sabrina, initiation à différents sports avec Nans. Utilisation éventuelle du « city park » à l'étude.

Création de carnets de voyage, en lien avec le projet classe de mer.

Les responsables remercient l'école pour la mise à disposition de salles, en particulier celle du CE1/CE2, pour le « coup de pouce » à partir de 17h45.

3/ Effectifs pour la rentrée 2017 :

Autour de 78 ou 79 élèves, validés par la mairie.

4/ Voyage scolaire à Tausat :

La convention a été signée pour un total de 12570 € (séjour) et 4000€ (bus). Le Total s'élève donc à 16570€(pour l'élémentaire).

La mairie alloue 3000 € pour l'ensemble des écoles, soit 2000€ pour l'élémentaire.

L'APE alloue quant à elle 2200€, soit 1466€ pour l'élémentaire. En déduisant la participation financière de 130€ versée par des parents.

En escomptant un bénéfice pour la soirée cabaret, le voyage serait financé.

Reste à compter un bus supplémentaire sur place pour des déplacements vers l'embarcadère pour la visite en bateau.

Le reliquat, si il est nécessaire, sera alors demandé aux parents en mars.

A noter qu'une 4^{ème} gratuité a été négociée pour un accompagnateur ainsi que pour le chauffeur restant sur place. Une réunion de régulation avec les parents sera organisée au mois d'avril. Par mesure de sécurité, les enseignants signalent d'ores et déjà qu'aucun téléphone portable ne sera autorisé.

Séance levée à 18h30.